



Demande de permis de conduire : quelle pièce d'identité peut-on présenter ?

Vérifié le 17 janvier 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Vous pouvez présenter l'un des documents suivants pour justifier votre identité lors d'une demande de permis de conduire.

Vous êtes français

- Carte nationale d'identité sécurisée valide ou périmée depuis moins de 5 ans
- Passeport biométrique, passeport de service ou passeport de mission valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Passeport non biométrique valide ou périmé depuis moins de 2 ans
- Permis de conduire sécurisé conforme au format *Union européenne*
- Récépissé valant justification de l'identité (pour les personnes faisant l'objet d'une interdiction de sortie du territoire)

➔ **À savoir :** un militaire de la Légion étrangère peut justifier son identité avec une carte militaire en cours de validité. Un détenu peut présenter le récépissé qui lui a été remis en échange de ses documents d'identité.

Si vous êtes européen

Vous êtes concerné si vous êtes ressortissant d'un des États suivants : **Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Slovaquie, Slovénie, Suède et Suisse.**

Pour un majeur

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Permis de conduire délivré par un pays de l'UE conforme au format *Union européenne*
- Carte de résident *UE* longue durée, quelle que soit la mention
- Carte de séjour temporaire *UE*, quelle que soit la mention

Pour un mineur

- Carte nationale d'identité
- Passeport
- Passeport d'un parent valide, si l'enfant y figure et que sa photo est ressemblante

Si vous avez une autre nationalité

Pour un majeur

- Passeport
- Carte de séjour temporaire (CST), quelle que soit la mention
- Visa long séjour valant titre de séjour validé par l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii)
- Carte de séjour pluriannuelle, quelle que soit la mention
- Certificat de résidence pour Algérien
- Autorisation provisoire de séjour, quelle que soit la mention apposée sur la carte à la condition qu'elle prolonge un séjour sur le territoire d'une durée supérieure à 185 jours
- Récépissé de demande de renouvellement d'un de ces titres
- Attestation de demandeur d'asile renouvelée depuis plus de 9 mois et autorisant à travailler
- Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale et octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire
- Titre de voyage pour réfugié

Pour un mineur

- Passeport
- Passeport d'un parent valide, si l'enfant y figure et que sa photo est ressemblante
- Document de circulation pour étranger mineur (DCEM) valide
- Titre d'identité républicain (TIR) valide
- Récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale et octroyant le statut de réfugié, d'apatride ou le bénéfice d'une protection subsidiaire

✎ **À noter :** vous devez pouvoir fournir l'original du document, mais une copie papier ou numérisée suffit pour faire la démarche.

Textes de loi et références

- Code des relations entre le public et l'administration : articles L113-12 à D113-14 [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031367382)
(https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000031366350/LEGISCTA000031367382)
Informations déjà produites ou pouvant être obtenues auprès d'une autre administration
- Arrêté du 23 décembre 2016 relatif à la justification de l'identité, du domicile, de la résidence normale et de la régularité du séjour pour l'obtention du permis de conduire [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411) (<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033736411>)

Services en ligne et formulaires

- Demande en ligne d'un nouveau permis en cas de perte, vol, détérioration ou changement d'état civil (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R42947>)
Service en ligne
- Demande en ligne de permis de conduire à la suite de la réussite à un examen (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R45443>)
Service en ligne
- Permis de conduire : demande en ligne de numéro NEPH (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49186>)
Service en ligne
- Demande en ligne de permis de conduire en cas de fin de validité (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49276>)
Service en ligne
- Demande de permis de conduire en ligne par conversion d'un brevet militaire (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R49299>)
Service en ligne
- Pré-demande en ligne de permis international (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R50828>)
Service en ligne
- Demande en ligne de permis de conduire après validation de diplôme professionnel (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R52141>)
Service en ligne

Pour en savoir plus

- Pays de l'Union européenne [↗](http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm) (http://europa.eu/about-eu/countries/index_fr.htm)
Commission européenne